

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES

Arrêté n° 2025-497

COMPOSITION DE JURY DE VAE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

le code du travail, notamment les articles L. 6411-1 et suivants et R. 6412-1 et suivants.

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 613-3 à L. 613-6, R. 335-5 à R. 335-11 et

R. 613-32 à R. 613-37.

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2019 relative aux règles de constitution du jury de validation des acquis de l'expérience,

ARRETE

Article 1: Le jury de validation des acquis de l'expérience (VAE) de la session du mercredi 10 décembre 2025, concernant le diplôme suivant :

MASTER 2

Domaine: Sciences, Technologies, Santé

Mention : Master Réseaux et télécommunications

Parcours : Télécommunications et réseaux informatiques

est constitué des personnes suivantes :

en leur qualité d'enseignants :

- Monsieur BAUZAC Stéphane, université Savoie Mont Blanc, Maitre de conférences
- Monsieur TELISSON David, université Savoie Mont Blanc, Maitre de conférences
- Monsieur LORNE Florent, université Savoie Mont Blanc, Professeur Agrégé

Article 2: Est désigné en qualité de président du jury :

Monsieur BAUZAC Stéphane, université Savoie Mont Blanc.

Article 3: La directrice générale des services de l'université est chargée de l'application du présent

arrêté

Fait à Chambéry, le 13 novembre 2025

Pour le président et par délégation, Le vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Ampliation aux membres du jury VAE

Arrêté n°2025-497 Page 1/1